

**COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 03 2026**

L'an deux mil vingt six, le vingt sept mars, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent Lombart, Maire.

**Etaient présents :** V. Lombart, M-C. George, J. Pinet, C. Charton, M. Ganassali, I. Duranton, E. Azzalini, V. Courtin, O. Zakrzewski, A. Prot, L. Devaux, M. Jacquier.

**Absent excusé :** A. Martin (pouvoir à V. Lombart).

**Absent :** T. Malingrey.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, A. Prot, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

**Délibération D-2026- 4-1**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, **de confier au Maire les délégations suivantes :**

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. fixer dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
5. passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
7. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
9. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

10. exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
11. intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros pour les communes de moins de 50 000 habitants.

**Rappelle** que les décisions prises par le Maire dans cette matière sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

### **Délégations du Maire aux adjoints**

Les délégations du Maire aux adjoints sont définies par arrêtés. Aussi, Monsieur le Maire énonce les délégations respectivement consenties au 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint.

### **Indemnités des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint**

#### **Délibération D-2026- 4-2**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 2 abstentions et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire.

L'indemnité allouée est de 11,77% de l'indice 1027 (IB 1027 – IM 835) avec date d'effet au 21 mars 2026.

### **Indemnités du Maire délégué de Senard**

#### **Délibération D-2026- 4-3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire délégué de Senard, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour, 1 abstention et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire délégué de Senard.

L'indemnité allouée est de 11,77% de l'indice 1027 (IB 1027 – IM 835) avec date d'effet au 21 mars 2026.

## **Délégués auprès des Commissions Communales**

### **Délibération D-2026- 4-4**

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection des délégués auprès des différentes Commissions Communales.

Il précise que de droit, le Maire fait partie de toutes les Commissions Communales.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme :

#### **Commission Finances**

- Mme. GEORGE Marie-Cécile
- M. PINET Julien
- Mme. CHARTON Christelle
- M. GANASSALI Mario
- M. COURTIN Vincent

#### **Commission Travaux- Urbanisme – Patrimoine bâti**

- Mme. GEORGE Marie-Cécile
- Mme. CHARTON Christelle
- M. GANASSALI Mario
- Mme. DURANTON Isabelle
- M. MALINGREY Thomas
- Mme. JACQUIER Méline
- M. ZAKRZEWSKI Olivier
- M. DEVAUX Lucas

#### **Commission Territoire – Environnement**

- Mme. GEORGE Marie-Cécile
- M. PINET Julien
- Mme. CHARTON Christelle
- M. GANASSALI Mario
- M. AZZALINI Eric
- M. COURTIN Vincent

#### **Commission Vie Locale – Embellissement – Communication**

- Mme. GEORGE Marie-Cécile
- M. PINET Julien
- Mme. CHARTON Christelle
- M. GANASSALI Mario
- Mme. DURANTON Isabelle
- M. AZZALINI Eric
- Mme. JACQUIER Méline
- Mme. PROT Alison
- Mme. MARTIN Amandine

## **Délégués auprès du C.C.A.S de Seuil d'Argonne**

### **Délibération D-2026- 4-5**

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal et des membres extérieurs auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Seuil d'Argonne.

Le Maire préside de droit le C.C.A.S.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme :

Délégués du Conseil Municipal :

- M. COURTIN Vincent
- Mme. MARTIN Amandine
- M. ZAKRZEWSKI Olivier
- Mme. GEORGE Marie-Cécile

## **Commission de révision de la liste électorale**

### **Délibération D-2026- 4-6**

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'élection de délégués pour la commission communale de révision de la liste électorale. Ces délégués aideront à l'établissement annuel de la liste électorale auprès des délégués déjà nommés par le Tribunal de Grande Instance et de l'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer délégués de la commission communale de révision de la liste électorale :

- M. GANASSALI Mario
- Mme. GEORGE Marie-Cécile
- Mme. PROT Alison
- Mme. DURANTON Isabelle
- Mme. CHARTON Christelle

## **Commission Marchés Publics**

### **Délibération D-2026- 4-7**

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection des délégués titulaires et de leurs suppléants auprès de la commission d'appel d'offres.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme

### **TITULAIRES**

- Mme. GEORGE Marie-Cécile
- Mme. CHARTON Christelle
- M. GANASSALI Mario

## **SUPPLEANTS**

- M. PINET Julien
- M. DURANTON Isabelle
- M. MALINGREY Thomas

### **Correspondant Défense**

#### **Délibération D-2026- 4-8**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Correspondant Défense :

- M. LOMBART Vincent

### **Délégués auprès du Syndicat Mixte Germain Guérard**

#### **Délibération D-2026- 4-9**

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et de leurs suppléants auprès du Syndicat Mixte Germain Guérard.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme

### **TITULAIRES**

- Mme. PROT Alison
- Mme. CHARTON Christelle
- M. GANASSALI Mario

## **SUPPLEANTS**

- M. AZZALINI Eric
- M. COURTIN Vincent
- M. PINET Julien

### **Délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Meuse Argonne Voie Sacrée**

#### **Délibération D-2026- 4-10**

A la suite de l'élection du Maire et des adjoints, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de leurs suppléants auprès du Syndicat d'électrification.

Après être passé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme

### **TITULAIRES**

- M. DEVAUX Lucas
- M. ZAKRZEWSKI Olivier

## **SUPPLEANTS**

- M. PINET Julien
- Mme. GEORGE Marie-Cécile

## **Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

### **Délibération D-2026- 4-11**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de présenter à l'administration fiscale une liste de douze commissaires titulaires et une liste de douze commissaires suppléants, en équitable répartition pour représenter chaque taxe (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non bâtie, taxe professionnelle), dont au moins un propriétaire forestier et un propriétaire domicilié en dehors de la commune.

Au sein de ces listes proposées, seront choisis par l'administration fiscale seulement six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer :

(voir tableau joint)

### **Commission Consultative de Senard**

En vue de l'élection prochaine de la Commission Consultative de Senard, Monsieur le Maire rappelle que la Commission consultative comprend de droit le ou les conseillers municipaux domiciliés dans la section correspondante lorsqu'il y en a le cas échéant. Elle est complétée ensuite de 3 membres (communes associées de moins de 500 habitants) choisis par le Conseil municipal parmi les électeurs domiciliés dans la commune associée.

Les élus suivants proposent leur candidature :

- M. GANASSALI Mario
- M. MALINGREY Thomas

### **Questions diverses**

### **Rénovation d'un logement communal**

Le commencement des travaux de ravalement de façade concernant le bâtiment de la boulangerie est prévu semaine 15.

### **Plan de sauvegarde**

Informations générales.

C.C.I.D

		Adresses	
TITULAIRES			
1	PIERRE Gérard	Extérieur	10, Rue Juifs – 55250 Foucaucourt-sur-Thabas
2	GEORGE Xavier		24 Bis, Rue Auguste Lemaire – 55250 Seuil d'Argonne
3	PINET JULIEN		13, Rue de la Calaise – 55250 Seuil d'Argonne
4	DETANTE Michel	Bois	19, Rue Pont Etrier – 55250 Seuil d'Argonne
5	DURANTON Isabelle		2, Rue Jeanne George- 55250 Seuil d'Argonne
6	CHARTON Christelle		1, Voie de Belval – 55250 Seuil d'Argonne
7	COLIN Régine		15, Rue Pont Etrier – 55250 Seuil d'Argonne
8	PROT Alison		27, Rue Commandant Laflotte – 55250 Seuil d'Argonne
9	BERTIN Nicolas		14, Rue Pont Etrier – 55250 Seuil d'Argonne
10	ZAMBAUX Jean-Marie		Aubercy – 55250 Seuil d'Argonne
11	GAND Eric		Aubercy – 55250 Seuil d'Argonne
12	GEORGE Marie-Cécile		24 Bis, Rue Auguste Lemaire – 55250 Seuil d'Argonne
	<b>SUPPLEANTS</b>		
1	CARDOT James		Rue du Clos Gérard – 55250 Seuil d'Argonne
2	PROT Alain		27 Bis, Rue du Commandant Laflotte – 55250 Seuil d'Argonne
3	JOLLY Francis		26, Rue de Lorraine – 55250 Senard
4	COLIN Michel	Bois	16, Rue Auguste Lemaire – 55250 Seuil d'Argonne
5	BONNEFILLE Bernadette	Extérieur	51800 Eclaires
6	ZAKRZEWSKI Olivier		30, Rue Commandant Laflotte – 55250 Seuil d'Argonne
7	KISTER Pascal		13, Rue du Clos Gérard – 55250 Seuil d'Argonne
8	BOUZON Dominique		41, Rue Capitaine Fenaux – 55250 Seuil d'Argonne
9	MARTIN Amandine		11, Rue Capitaine Fenaux – 55250 Seuil d'Argonne
10	AZZALINI Eric		27, Voie de Beaulieu – 55250 Seuil d'Argonne
11	DEVAUX Lucas		42, rue Jeanne George – 55250 Seuil d'Argonne
12	PIROT Gérard		33, Rue Capitaine Fenaux – 55250 Seuil d'Argonne